

***Respublica Anglorum* ou *Monarchia Britannica*.**

**Les nobles républicains de la *Rzeczpospolita* (1569 -1795)**

**et le modèle de gouvernement anglais**

**(Anna Grześkowiak-Krwawicz,**

**Institut de recherches littéraires de l'Académie polonaise des sciences)**

Je commencerai par deux remarques très générales avant de les développer dans la suite de cet article. La première est que dans la République des Deux Nations (*Rzeczpospolita Obojga Narodów*), les conceptions républicaines de l'État sont apparues relativement tôt, sont restées prédominantes dans le discours politique pendant près de deux cents ans, et sont ainsi devenues l'idéologie dominante de la « nation politique », c'est-à-dire de la noblesse. La deuxième est que pendant longtemps, ni le régime anglais ni, à plus forte raison, la pensée républicaine anglaise ne se sont reflétés dans ce discours. Néanmoins il y a véritablement eu dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle une rencontre du républicanisme polonais et du modèle anglais de gouvernement, rencontre qui a ébranlé les uns et quasiment fasciné les autres.

Pour comprendre cette absence au départ, puis cette (omni)présence qui l'a suivie, il faut examiner de plus près la nature exacte du républicanisme nobiliaire. J'ai bien conscience que les chercheurs « orthodoxes » qui étudient le républicanisme « euro-atlantique » renâcleront en entendant cette formule qui, pour eux porte en elle-même sa propre contradiction. Le républicanisme serait en effet une invention bourgeoise et, dans la plupart des cas, protestante, or voici que nous avons affaire à une idéologie de la noblesse qui, de surcroît, était majoritairement catholique. Sur la carte du républicanisme des débuts des temps modernes dressée depuis des années par les chercheurs – Anglo-saxons surtout –, la République des Deux Nations n'occupe pas beaucoup de place, voire n'apparaît pas du tout. Les plus « radicaux », comme par exemple Koenigsberger, qui ont tendance à prendre le républicanisme « atlantique » pour un étalon de Sèvres, considèrent la République des Deux Nations – à côté de la Suède – comme une *république manquée*, et qui plus est, rapportent également cette appellation à la théorie politique, niant qu'une pensée républicaine puisse s'être développée dans ces pays<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> "It proved impossible to make the vital transition from city-state republicanism to commonwealth republicanism", H.G. Koenigsberger, *Republicanism, monarchism and liberty*, [w:] *Royal and Republican Sovereignty in Early Modern Europe. Essays in Memory of Ragunild Hatton*, ed by R. Oresko, G.C. Gibbs, H.M.

Il est donc légitime d'hésiter à considérer que la République des Deux Nations ait pu être une république dans le sens où l'entendaient Milton, Harrington ou plus tôt Machiavel, et a fortiori, que la noblesse polono-lituanienne ait réellement constitué une nation, un peuple ou un ensemble de citoyens. Pourtant, si nous restons sur le plan des idées et pas de la réalité, ce qui importe, c'est que les nobles qui participaient à la vie politique se considéraient bien comme un peuple, comme des citoyens, et appelaient leur pays *respublica libera*, république libre. La noblesse de Pologne-Lituanie prenait à la lettre le mot qu'elle employait pour nommer la réalité de son pays : *Rzeczpospolita*, c'est-à-dire au sens propre *res publica*, « chose publique », « chose commune ». Comme chez les auteurs de l'Antiquité, l'État, dans le discours polonais, était toujours une *civitas*, une communauté de citoyens. Cette conception théorique s'est rapidement transmise dans la réalité politique des Deux Nations. Comme l'écrit Stanisław Orzechowski en 1569 à propos de son pays et par allusion évidente à Cicéron : « La République est la réunion des citoyens en une même communauté de droit et une même communauté d'intérêts réunies »<sup>2</sup>. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, la vision d'une République à la fois construction politique et communauté qui la constitue devient la base du discours politique polonais. Très vite également, l'acception du terme « république » se réduit pour désigner seulement les États où le peuple-nation – quelle que soit la façon dont on conçoit ce dernier – a une certaine influence sur le gouvernement, c'est-à-dire les États à régime mixte, le seul susceptible de garantir en même temps la permanence de l'État et la liberté des citoyens<sup>3</sup>. *Libera respublica quae sit?* interroge un auteur anonyme pendant la célèbre Rébellion de Zebrzydowski (1606). Et il répond : « Nous parlons de *respublica libera* lorsque ce n'est pas un, mais les trois états qui y règnent et y gouvernement *simul et semper* (ensemble et toujours) [...], et ils gouvernent par une loi commune, dite commune parce que tous l'établissent en sorte qu'elle ne soit pas pesante à celui-là même qui l'établit »<sup>4</sup>. La vision polybienne du gouvernement mixte, élément important de cette conception, va s'appliquer, dans le discours nobiliaire, aux institutions mêmes du régime polonais, et y rester si

---

Scott, Cambridge University Press, 1997, p. 59, commentaire de l'auteur à propos du fait que les bourgeois n'entraient pas au parlement de la République.

<sup>2</sup> Stanisław Orzechowski, *Dyjalog około egzekucyi*, dans: idem, *Wybór pism*, éd. J. Starnawski, Wrocław, Ossolineum, 1972, p. 313; voir aussi : T.W. Gromelski, *The commonwealth and monarchia mixta in Polish and English political thought in the later sixteenth century*, dans: *Britain and Poland-Lithuania Contacta and Comparison from the Middle Ages to 1795*, éd. R. Unger, J. Basista, Brill, Leiden, Boston 2008, p. 169.

<sup>3</sup> Janusz Ekes, *Trójpodział władzy i zgoda wszystkich. Naczelne zasady „ustroju mieszanego” w staropolskiej myśli politycznej*, Siedlce, Instytut Historii Akademii Podlaskiej, 2001.

<sup>4</sup> *Libera respublica quae sit?*, dans: *Pisma polityczne z czasów rokoszu Zebrzydowskiego 1606 - 1608*, éd. J. Czubek, vol. 2 : Kraków, Akademia Umiejętności, 1918, p. 403.

étroitement attachée qu'elle perdurera jusqu'aux années 1770, pour ensuite passer assez naturellement à la séparation des pouvoirs selon Montesquieu.

Dans cette définition de la république, l'adjectif « libre » a beaucoup d'importance. D'un côté, à une époque où le mot *respublica* était souvent employé en Europe pour simplement désigner les États, il était censé marquer la distinction entre communauté de citoyens libres et monarchie ; de l'autre, il soulignait ce qui était la base de la république : la liberté. Certes, les libertés étaient souvent identifiées aux privilèges des nobles, mais on plaçait au-dessus de celles-ci la liberté au singulier, qui était à la fois la cause et la garantie de ces privilèges. C'était la liberté de décider de soi-même, de ne dépendre que de son propre arbitre. Comme chez Cicéron, les théoriciens italiens ou, par la suite, les opposants anglais de Charles I<sup>er</sup>, la noblesse de la République polono-lituanienne associait la liberté individuelle de réaliser ses objectifs à la possibilité de décider de soi-même et de sa communauté<sup>5</sup>. Elle ne pouvait se réaliser que dans un État dont les citoyens participaient au gouvernement et n'étaient pas seulement des sujets soumis à la volonté arbitraire du monarque. Elle n'était cependant pas un droit inné de l'homme, mais procédait de son appartenance à la communauté, de sa qualité de citoyen<sup>6</sup>. La vitesse et la résolution avec lesquelles le discours politique polonais a adopté le mot *civis* (ou le pluriel *cives*), n'utilisant pas seulement le terme latin, mais aussi son équivalent polonais *obywatel* (*obywatele*), est remarquable. On le comprenait comme les humanistes italiens, c'est-à-dire dans le sens de « participant de la vie politique »<sup>7</sup>.

Une autre caractéristique qui incite à considérer le discours politique polonais comme réellement républicain est la façon dont il associait strictement l'éthique et la politique. Dans les débats politiques polonais du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, les descriptions des attitudes attendues des citoyens n'occupent pas moins de place que les considérations sur le régime. Rien d'étonnant d'ailleurs : puisque c'était de leurs attitudes que dépendaient le bon fonctionnement, et plus directement, l'existence même de la République. Le comportement des membres de la communauté n'était pas seulement un problème politique, il était aussi au

---

<sup>5</sup> Quentin Skinner, *Liberty before Liberalism*, Cambridge University Press, 1998.

<sup>6</sup> Voir aussi : Anna Grześkowiak-Krwawicz, *Queen Liberty. The concept of freedom in the Polish-Lithuanian Commonwealth*, "Studies in Central European Histories", ed. T.A. Brady, Jr., R. Chickering, vol. 56, Leiden, Boston, Brill, 2012, chapitre II : *Golden Liberty – A Noble Privilege or Universal Idea*, p. 25 – 41.

<sup>7</sup> Sur les sens divers donnés à la notion de 'citoyen' par la tradition humaniste et par Bodin et ses successeurs, voir: Charlotte C. Wells, *Law and Citizenship in Early Modern France*, Baltimore & London, The John Hopkins University Press, 1995, p. 60 et suiv. Sur la Pologne : Stanisław Grodziski, *Obywatelstwo w szlacheckiej Rzeczypospolitej*, Zeszyty Naukowe UJ", no 67, Prace Prawnicze, cahier 12, Kraków 1963.

centre des considérations à la fois sur le fonctionnement de l'État et sur la place de l'individu dans la communauté des hommes libres<sup>8</sup>.

Dans l'image de cette idéologie que j'ai appelée « républicanisme nobiliaire », il manque toutefois certains éléments considérés comme caractéristiques de la pensée républicaine européenne. Même si l'on craignait des manœuvres du roi à l'encontre des libertés - cette lutte incessante *inter majestatem ac libertatem*, il serait vain d'y rechercher de l'anti-monarchisme : le roi était un élément indispensable du régime mixte, alors de la République. Le langage de la vertu n'empêchait pas la référence au langage du droit. On n'y décèle pas non plus d'influences de Machiavel, même si celui-ci était connu. Venise n'est pas devenue un modèle comme en Occident, bien que les Polonais aient ressenti une certaine proximité avec elle et y aient volontiers fait référence pour confirmer le bien-fondé de la voie qu'ils avaient choisie<sup>9</sup>. Enfin, parmi les États de l'Antiquité, on se référait – voire on s'identifiait – à Rome, mais on ignorait presque totalement Sparte. Ainsi, il est difficile d'inscrire cette vision nobiliaire de l'État dans le cadre général que dresse Pocock dans son étude classique, un cadre jalonné des noms d'Aristote, Machiavel, Harrington et Jefferson<sup>10</sup>. Mais si on l'adapte un peu, si on prend comme jalons Aristote, Cicéron, les humanistes italiens et Rousseau, le républicanisme nobiliaire semble s'inscrire tout à fait bien dans l'espace idéologique ainsi délimité.

À ceci près toutefois que la pensée anglo-saxonne n'y apparaît guère. La vision polonaise de la république, surtout basée sur des conceptions classiques légèrement filtrées par la tradition chrétienne et humaniste, est apparue dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et a trouvé sa forme définitive au moment des conflits de la rébellion de Zebrzydowski (1606-1608). Certaines de ses idées étaient très proches de celles qui se proclamaient à l'autre bout du continent. La *respublica* en tant que bien commun (*common good*), la conception de la monarchie mixte, le roi soumis à la loi commune (*common law*) sont des ingrédients de base qui apparaissent semblablement dans les traités politiques polono-lituanien et anglais<sup>11</sup>. Signalons en marge, comme curiosité, que l'œuvre d'au moins un auteur polonais de cette époque, Wawrzyniec Goślicki (*De optimo senatore*, 1568), a été publiée en Angleterre et y a

---

<sup>8</sup> Voir aussi : Anna Grzeškowiak-Krwawicz, *Noble republicanism in the Polish-Lithuanian Commonwealth (An attempt at description)*, "Acta Poloniae Historica", vol. 103: 2011, p. 56 – 60; B. Wagner-Rundell, *Common Wealth, Common Good. The Politic of Virtue in Early Modern Polonia-Lithuania*, Oxford University Press, 2015.

<sup>9</sup> Claude Backvis, *Comment les Polonais du XVII<sup>e</sup> siècle voyaient l'Italie et les Italiens*, L'Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves", vol. 15, Bruxelles 1960, p. 232 et suivantes.

<sup>10</sup> John G.A. Pocock, *Le moment machiavellien*, trad. Luc Borot, Paris, PUF 1997.

<sup>11</sup> W.T. Gromelski, op. cit., p. 167 – 181.

rencontré un grand intérêt, au point d'influencer les conceptions de certains auteurs locaux<sup>12</sup>. Toutefois, alors même que les ouvrages des théoriciens anglais sont pour les Polonais, à de nombreux points de vue, plus proches que les conceptions françaises ou espagnoles, ils n'ont pas grand écho dans la République. On peut d'ailleurs supposer qu'ils auraient été considérés comme trop monarchistes et n'auraient donc pu inspirer les théoriciens de l'État polonais, ni à plus forte raison les lecteurs nobles. À cela s'ajoute que la réalité de l'Angleterre élisabéthaine inspirait à ceux-ci plus de méfiance que d'admiration. Les échos de la guerre contre les Stuarts qui parvenaient assourdis dans la République n'avaient rien de particulièrement encourageants, et pour la noblesse polonaise, Cromwell était un « invasor Angliae ». Le républicanisme anglais du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle est apparu trop tard pour les citoyens de la République des Deux Nations, à une époque où leur propre vision de l'État était déjà formée, où les grands débats à ce propos s'étaient déjà éteints, et où, de surcroît, ils avaient d'autres problèmes bien plus pressants à affronter, devant faire face aux guerres contre les cosaques et la Russie, au « Déluge suédois » et à une invasion ottomane. Ainsi, la pensée républicaine anglaise n'est pratiquement pas parvenue dans la République polonaise. On peut d'ailleurs se demander si elle y aurait rencontré un quelconque intérêt.

À cette époque en effet, le républicanisme nobiliaire s'est sclérosé. On ne débat plus sur la manière d'améliorer la forme de la République, mais sur la manière de défendre ce que l'on considère comme un idéal sans failles. À cela s'ajoutent une absence de débat sérieux sur l'État ainsi que la fermeture aux nouvelles théories et courants idéologiques étrangers. La crise de l'État, qui va en s'aggravant, s'accompagne d'une sérieuse crise de la pensée politique. Alors que le républicanisme a été, au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, une idéologie vivante qui a permis d'élaborer des projets constitutionnels et des postulats politiques, il se réduit petit à petit à des clichés vides de sens et commence à représenter plutôt un obstacle à la formulation de propositions de réforme des institutions, alors que celles-ci fonctionnent de plus en plus mal. Les idéaux de liberté et de république, qui ont été au XVI<sup>e</sup> siècle le facteur d'intégration d'une noblesse plurilingue et multiconfessionnelle, contribuent dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle à exclure de la communauté – et en même temps, du débat politique – la majeure partie de la société. Les notions de « citoyen », « nation » et même « peuple » sont désormais réservées à la « nation politique », c'est-à-dire à la noblesse. Les paysans, et même les bourgeois qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, étaient considérés – du moins par une partie des auteurs – comme faisant partie de la République, finissent par être

---

<sup>12</sup> Teresa Bałuk-Ulewiczowa, *Goslicius' Ideal Senator and his Cultural Impact over Centuries: Shakespearian Reflections*, Kraków, Polska Akademia Umiejętności, Uniwersytet Jagielloński, 2009, p. 132 – 156.

perçus de plus en plus souvent comme des éléments extérieurs à celle-ci, pour lesquels elle peut tout au plus « manifester quelque bienveillance ». D'autre part, la question des garanties de la liberté cède le pas à celle du renforcement de l'État, et la crainte de perdre la liberté individuelle commence à se transformer en phobie et à l'emporter sur le souci de la République.<sup>13</sup> La noblesse en vient à oublier cette vérité de ses ancêtres de la Renaissance selon laquelle le seul garant de la liberté individuelle est un État libre – la République – et qu'en défendant celle-ci, ce sont ses propres libertés que l'on défend. Enfin, l'analyse des traits caractéristiques du bon citoyen se mue en une vaine déploration de la perte de la vertu, perçue comme seule cause de la crise en dépit des dysfonctionnements des institutions et de l'inefficacité du système.

Dans la République sclérosée, le républicanisme qui a été source d'inspiration (ou du moins, l'une des sources d'inspiration) pour les Anglais du XVII<sup>e</sup> siècle dans leur combat pour un État moderne devient alors une sorte de boulet. Il empêche de nommer les nouveaux défis ou de proposer de nouvelles solutions. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs auteurs ont essayé de proposer des réformes qu'ils croyaient aptes à améliorer l'appareil constitutionnel déjà devenu pratiquement inefficace. En fait, seul Stanisław Konarski dans les années soixante parviendra à réellement sortir de cette espèce de paralysie intellectuelle, à se libérer du corset des clichés, sans rompre d'ailleurs avec la tradition républicaine et ses valeurs, mais en leur donnant en quelque sorte une nouvelle vie<sup>14</sup>. L'œuvre de Konarski est d'autant plus importante pour nos considérations qu'il a été le premier d'une longue série d'auteurs à conseiller aux Polonais des solutions anglaises concrètes.

On peut dire que c'est avec lui que commence, dans le républicanisme polonais et plus généralement dans la pensée politique polonaise de cette époque, la recherche à la fois d'un nouveau langage politique et de nouveaux modèles pour la République. Konarski ne change pas vraiment de langage, mais se rattache de façon magistrale à la tradition de la Renaissance. Ce sont ses successeurs qui, en s'appuyant sur la théorie occidentale, enrichiront la langue et la pensée politique de nouveaux concepts et idées telles que le contrat social, la liberté naturelle et innée de l'homme, la distinction entre liberté politique et civile, la séparation des pouvoirs, ou la délégation du pouvoir. Sans écarter l'idée républicaine, cette nouvelle approche permet de distinguer les nouveaux problèmes et de proposer des solutions qui,

---

<sup>13</sup> « la doctrine républicaine de base: donner la priorité aux garanties de la liberté sur le renforcement de l'État », J. Michalski, *Z problematyki republikańskiego nurtu w polskiej reformatorskiej myśli politycznej w XVIII wieku*, „Kwartalnik Historyczny”, vol. 90 : 1983, p. 334.

<sup>14</sup> Stanisław Konarski, *O skutecznym rad sposobie*, vol. 1 - 4: Warszawa, Drukarnia Pijarów, 1760 – 1763.

autrefois, étaient tout simplement impensables. La base théorique est surtout puisée chez les philosophes des Lumières français (francophones). L'on se réfère d'ailleurs de manière assez éclectique à diverses œuvres et auteurs, les plus populaires étant les physiocrates, Rousseau et Montesquieu. Ce dernier nom n'est pas sans signification dans notre histoire. Ce sont les philosophes français qui ont donné les outils pour nommer les problèmes de l'État, mais leurs solutions de systèmes politiques (en particulier celles des très populaires physiocrates) ne semblaient pas correspondre à la réalité de la République polono-lituanienne. À une exception près : le gouvernement anglais. La pensée politique des Lumières anglaises n'est parvenue en Pologne que dans une faible mesure, mais le modèle anglais de gouvernement y a fait une carrière remarquable. Bien entendu, on pourrait dire que cela n'a rien d'étonnant étant donné que toute l'Europe l'admirait, et qu'en Pologne, on connaissait bien et on appréciait aussi Montesquieu. Rappelons cependant que dans la République des Deux Nations, ce modèle est venu s'inscrire dans une tout autre narration politique : il n'y est pas apparu comme une alternative à la monarchie absolue, mais plutôt comme un remède à l'anarchie républicaine, pour utiliser l'expression des critiques du gouvernement polonais. On peut bien sûr se demander s'il y a lieu de parler encore de républicanisme dans le contexte du gouvernement anglais. Se réclamer de lui dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cela ne revenait-il pas à rejeter les idéaux républicains ? L'Angleterre, après tout, n'était pas une république mais une monarchie modérée. C'est ainsi que la définissait Montesquieu, et tel était aussi l'avis – nous en reparlerons plus loin – des opposants polonais du système anglais (qui s'appuyaient sur l'autorité de Rousseau) et d'au moins un de ses partisans, le roi Stanislas Auguste<sup>15</sup>.

Malgré tout, je n'hésite pas à affirmer que les références aux modèles anglais sont devenues à un moment donné un outil important de modernisation de l'idéologie républicaine, y compris pour les auteurs qui ne voulaient pas remettre ses bases en question. Il faut rappeler que dans le discours politique de la République nobiliaire, il y a toujours eu de la place pour les autres républiques libres. Au XVI<sup>e</sup> siècle, à côté des républiques semi-mythiques de l'Antiquité, on évoquait les petits États italiens, notamment Venise. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les États helvétiques et les Pays-Bas récemment libérés de la domination espagnole vinrent s'y ajouter, et dans les années 1730, la Suède de l'ère de la liberté. Ce dernier exemple montre bien qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on employait le mot république pour désigner non seulement les pays libres non gouvernés par un roi, mais aussi tous ceux dans lesquels le peuple, compris sous quelque forme que ce soit, participait au pouvoir. Comme l'a écrit Stanisław Konarski :

---

<sup>15</sup> Sur la fascination du roi pour le régime anglais en tant que monarchie, voir Richard Butterwick, *Poland's Last King and English Culture*, Oxford University Press, 1998, p. 149-155.

« Les républiques sont libres quand ce n'est pas un seul homme qui règne, mais un certain nombre d'élus du peuple ou le peuple tout entier qui se dirige lui-même par de justes lois. »<sup>16</sup>

L'Angleterre d'après la Glorieuse Révolution s'inscrit parfaitement dans cette interprétation qui résulte autant de la réalité polonaise que de l'idéal de gouvernement mixte. On s'intéresse à elle relativement tard, mais dès 1733, l'auteur d'un petit texte en défense de Stanislas Leszczyński renversé du trône par la Russie lance cet appel : « Vous, mes compagnes : républiques anglaise, hollandaise, suédoise, vénitienne, aidez-moi à relever la liberté qui chute »<sup>17</sup>. Ainsi accueillie dans la famille des pays qui « tout comme nous jouissent de la liberté »<sup>18</sup>, l'Angleterre pouvait être considérée, malgré toutes ses différences politiques et sociales, sinon comme un modèle, du moins comme une inspiration pour la République. C'est ce que formulait Stanisław Karwicki en disant : « mais que nous puissions améliorer notre gouvernement en suivant l'exemple des républiques qui se sont comme nous distinguées par leur liberté, aucun homme politique raisonnable ne peut nier. »<sup>19</sup>

Quoique rares, les références à l'Angleterre deviennent dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle un argument politique pour les auteurs qui proposent des changements plus ou moins radicaux dans la façon de concevoir la République polonaise et son régime politique. Dans les années 1740, Stanislas Leszczyński la cite en exemple – dans le contexte social, ce qui est rare –, comme pays où le « commun du peuple » non seulement se porte bien, mais aussi participe au gouvernement<sup>20</sup>. Son propos n'est pas d'en faire un modèle, mais de l'utiliser comme argument en faveur de l'amélioration de la situation des sujets en Pologne. Après lui, et cette fois davantage dans le domaine politique, Stanislas Poniatowski (le père du futur roi) cite l'exemple anglais, surestimant d'ailleurs de façon évidente sa ressemblance avec la République. « L'Angleterre ne diffère pas tellement de nous par ses lois et sa constitution intérieure, mais [voyez] comme on y gouverne bien, comme sa gloire se maintient »<sup>21</sup>. Mais ces évocations sont plutôt d'ordre général. Le premier à parler de solutions politiques anglaises concrètes dans un but bien précis est Stanisław Konarski, en

---

<sup>16</sup> Stanisław Konarski, *O skutecznym...*, vol. 2, s. 166

<sup>17</sup> *Wolność polska dla ewakuacji wojsk egzotycznych, życzy się brać ad arma defensionis*, manuscrit dans la Bbliothèque PAN à Kórnik, ms 434, f. 340.

<sup>18</sup> Stanisław Leszczyński, *Głos wolny wolność ubezpieczający*, éd. S. Rembowski, Warszawa, Biblioteka Ordynacji Kasińskich. Muzeum Konstantego Świdzińskiego, vol. 19 : 1903, p. 66, l'auteur énumérait la Suède, l'Angleterre, la Hollande, et la Suisse; voir aussi : J. Michalski, *Sarmatyzm a europeizacja Polski w XVIII wieku*, dans : *Swojskość i cudzoziemszczyzna w dziejach kultury polskiej*, Warszawa, PWN, 1973, p. 131.

<sup>19</sup> S. Dunin Karwicki, *Egzorbitancje we wszystkich trzech stanach Rzeczypospolitej krótko zebrane...*, w: idem, *Dziela polityczne z początku XVIII wieku*, éd.: A. Przyboś, K. Przyboś, Wrocław, Ossolineum, 1992, p. 24.

<sup>20</sup> „statum seorsivum regni componunt” Stanisław Leszczyński, *Głos...*, p. 66.

<sup>21</sup> Stanisław Poniatowski, *List ziemianina do pewnego przyjaciela z inszego województwa*, [1744], sans pagination, f. F2 v.



1763. Bien que son idéal soit très certainement le régime républicain, dans lequel le pouvoir devait appartenir aux citoyens, c'est-à-dire toujours à la noblesse, il rejette beaucoup des dogmes politiques de l'époque (entre autres, il distingue la morale de la politique), et surtout, il lance une attaque décidée sur la plus grande dénaturation du régime politique : le *liberum veto*. Il subordonne le but de son œuvre – convaincre le lecteur de la nécessité de refaire de la diète un organe de décision qui fonctionne bien – à l'adoption de modèles étrangers, en première place desquels se trouve le modèle anglais. S'appuyant sur l'œuvre de Réal et des informations du prince Adam Kazimierz Czartoryski qui connaît bien l'Angleterre, il consacre une large partie du tome IV de son ouvrage à une description du parlement de cette « république si glorieuse et si puissante », comme il l'appelle, et surtout de sa chambre des communes<sup>22</sup>. Fait révélateur, si Konarski connaissait vraisemblablement lui aussi l'œuvre de Montesquieu, il ne s'intéresse pas à toute la construction du régime anglais telle que cet auteur la décrit, mais seulement à ce qui, dans ce régime, peut servir d'argument à ses thèses. Cette approche va d'ailleurs être caractéristique de tout le débat sur le gouvernement de l'Angleterre, qui de facto, sera un débat sur la République. Les évocations du modèle anglais s'inscriront toujours dans des considérations sur la Pologne, serviront d'argument dans les débats polonais, ce qui ne favorisera pas une analyse objective de ce modèle. Le régime anglais en tant que tel ne sera décrit que dans les manuels. Mais cette description sera aussi de plus en plus fréquente et de plus en plus large<sup>23</sup>. L'intérêt qu'on lui porte en Pologne s'accroît dans les années 1770 et 1780. On lui consacre non seulement des chapitres entiers dans les manuels, mais aussi des articles dans la presse<sup>24</sup>. Le traité de Montesquieu, publié en Pologne en 1777 (mais connu bien avant), n'est pas la seule source de connaissance sur l'Angleterre ; on connaît et lit aussi les *Lettres sur les Anglais* de Voltaire, *Les affaires d'Angleterre* de Linguet, la *Constitution d'Angleterre* de Lolme, et les passages des dissertations d'Argenson, Filangeri et d'autres auteurs qui traitent de l'Angleterre. Les œuvres d'auteurs anglais sont en revanche un peu moins répandues ; les plus lues – ce qui ne signifie pas qu'on les lise souvent – sont les *Deux traités du gouvernement* de Locke, et à la charnière des années 1780 et 1790,

---

<sup>22</sup> Stanisław Konarski, *O skutecznym...*, vol. 4, p. 36 - 60

<sup>23</sup> Par exemple P. Kollacz, *Rewolucja teraźniejsza Ameryki ... jarzmo Wielkiej Brytanii zrzucających z poprzedzającym opisaniem historycznym i geograficznym tychże krajów z niemieckiego na polski język przetłumaczona*, Poznań, Drukarnia JKMci i Rzeczypospolitej, 1778 la première partie de ce livre (p. 1 – 78) concerne l'ample description de l'Angleterre et son gouvernement.

<sup>24</sup> G. Chomicki, *Rola propagandowa obrazu Anglii w publicystyce politycznej „Monitora” (1765–1785)*, „Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego. Prace Historyczne” 1990, cahier 92, p. 39–54.

on peut trouver des références à Blackstone (publié en polonais dans le courant de l'année 1786<sup>25</sup>) et à l'*Histoire d'Angleterre* de Hume.

Avant 1788, l'Angleterre n'apparaît pas très souvent dans les débats politiques, et c'est en tant qu'argument pour soutenir des thèses assez diverses<sup>26</sup>. En outre, si les manuels soulignent traditionnellement son régime parce qu'il est mixte, quand elle est évoquée dans les réflexions politiques, c'est surtout sa liberté qui est mise en évidence. « Qui donc ne dira pas de cette nation qu'elle est heureuse, qu'elle est libre », demande Józef Wybicki, qui conseille aux Polonais une réforme de la diète suivant le modèle du parlement anglais<sup>27</sup>. À cette époque, tous les auteurs – même s'ils soulignent les différences entre le gouvernement anglais et celui de la République<sup>28</sup> – sont d'accord avec Konarski pour affirmer que les Anglais sont une nation libre.

Il semble que ce soit cette vision, justement, qui ait décidé de l'intérêt soudain pour le gouvernement de l'Angleterre dans le plus grand débat politique polonais du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au moment de la Diète de Quatre ans (1788-1792) ou « Grande Diète ». Les références au régime anglais pendant cette période se comptent par dizaines, sinon par centaines. Elles apparaissent dans les discours à la diète, les brochures, la presse et les traités savants. Plusieurs livres consacrés entièrement aux particularités du régime sont même publiés. Les plus volumineux sont *Zaszczyt wolności polskiej angielskiej wyrównywający* [L'Honneur de la liberté polonaise alignée sur l'anglaise] d'Ignacy Łoborzewski ([Varsovie] 1789), *Co uważać ma Rzeczpospolita Polska w prawodawstwie tak przed dopuszczeniem jako i po dopuszczeniu składu rządu angielskiego* [À quoi la République de Pologne devrait veiller dans sa législation, avant comme après, si elle adopte la structure du gouvernement anglais] de Leonard Wołczkiewicz Olizar ([Studenica 1790]) et *Uwagi nad rządem angielskim i inne dla wolnego narodu użyteczne* [Remarques sur le gouvernement anglais, et autres utiles à une nation libre], un petit ouvrage anonyme (sans lieu d'édition, 1791). Leur appréciation du régime anglais est plutôt divergente, c'est le moins qu'on puisse dire, allant d'un enthousiasme à la limite de l'euphorie chez Łoborzewski à une réserve très critique chez

---

<sup>25</sup> William Blackstone, *Prawo kryminalne angielskie*, trad. T. Ostrowski, Warszawa, Drukarnia Pijarów, 1786.

<sup>26</sup> Dans les réflexions de Wielhorski à propos de la participation du roi au pouvoir législatif (selon lui, le roi d'Angleterre n'y participe pas, comme le roi de Pologne) Michał Wielhorski, *O przywróceniu dawnego rządu według pierwiastkowych Rzeczypospolitej ustaw*, 1775, p. 37, 40; chez Wincenty Skrzetuski, pour soutenir la monarchie héréditaire, Wincenty Skrzetuski, *Mowy o główniejszych materyjach politycznych*, Warszawa, Drukarnia Pijarów, 1773, p. 233, 234 ; plusieurs fois chez Józef Wybicki, comme exemple de parlement efficace, de pays libre malgré ses lourds impôts, et de monarchie héréditaire, *Józef Wybicki. Myśli polityczne o wolności cywilnej*, éd. Z. Nowak, Gdańsk, Gdańskie Towarzystwo Naukowe, 1984, p. 126, 53, 222.

<sup>27</sup> *Józef Wybicki*, op. cit., p. 126.

<sup>28</sup> Comme Michał Wielhorski, op. cit., p. 40, 43, 48.

Olizar. Le premier n'est d'ailleurs pas très indépendant dans sa pensée : il s'aligne de façon évidente sur Montesquieu, ce qui l'amène à abandonner sa conception républicaine pour se déclarer ouvertement en faveur d'une monarchie modérée. Cela n'a rien d'étonnant, car cet auteur représente dans un certain sens les idées de Stanislas Auguste. Il a d'ailleurs essayé de recevoir un soutien financier du roi<sup>29</sup>. Mais son approche est plutôt atypique. Les partisans des solutions anglaises s'efforçaient plutôt d'inscrire celles-ci dans une narration républicaine, et c'étaient plutôt les adversaires du régime anglais qui le présentaient comme une monarchie. Ils ne le faisaient d'ailleurs pas tous.

Fait intéressant, c'est seulement à cette époque que l'on commence à se demander si l'Angleterre peut réellement être comptée parmi les pays libres. Jusque-là, c'était en principe une évidence. Mais le débat enflammé qui se tient à propos du gouvernement anglais dans les années 1788-1792 est en fait un débat sur la Pologne. Pour les enthousiastes de son système politique, l'Angleterre est dans un certain sens la Pologne de leurs rêves, et pour leurs adversaires, son modèle est une menace pour la liberté polonaise. Sans renoncer à ce qu'ils considèrent comme la base des idéaux républicains, c'est-à-dire à une participation au pouvoir de la nation, quelle que soit la façon dont celle-ci est comprise, les premiers essaient de donner à ces idéaux une forme moderne en se basant sur l'exemple de l'Angleterre. En particulier, ils se réfèrent volontiers au bon fonctionnement et à l'efficacité du parlement, et au fait que le roi de ce pays est un monarque héréditaire. La querelle « élection ou succession » est en effet au cœur du débat des années 1788-1792. Le fait d'avoir un roi, nous l'avons déjà dit, n'empêchait pas les républicains polonais de considérer leur pays comme un pays libre, mais l'hérédité du trône inspirait beaucoup de méfiance. Or voici que l'élection est de plus en plus souvent montrée du doigt comme principale cause de la crise (le veto ne marchait plus). C'est ainsi que la succession devient une sorte de Saint Graal pour les réformateurs, et qu'ils évoquent très volontiers l'exemple de l'Angleterre, pays libre en dépit de son monarque héréditaire. L'Angleterre est déjà apparue dans ce contexte dans les années 1770 où l'on trouve de premières mentions du fait que la Pologne puisse renoncer à la monarchie élective<sup>30</sup>, mais cela n'a pas encore déclenché de discussions. Les brûlantes controverses sur le thème de la liberté anglaise ne viennent qu'au moment des débats de la Grande Diète, et on peut dire sans exagération que l'Angleterre est alors le seul pays dont la liberté fait l'objet d'un débat aussi virulent que celle de la Pologne, car c'est aussi cette

---

<sup>29</sup> Anna Grześkowiak-Krwawicz, *O formę rządu czy o rząd dusz? Publicystyka polityczna Sejmu Czteroletniego*, Warszawa, Instytut Badań Literackich PAN, 2000, p. 152 note 26.

<sup>30</sup> Wincenty Skrzetuski, op. cit., p. 233.; « À l'heure actuelle, l'Angleterre a un roi héréditaire, la Hollande un Stadthouder héréditaire, et j'aimerais tant goûter à cette liberté qui est la leur », *Józef Wybicki*, op. cit., p. 222.

dernière qui est en cause. Les plus chauds adversaires de l'utilisation du modèle anglais remettent sérieusement en question sa liberté. Comme le déclare l'un d'eux : « L'on aurait bien du mal de décider ce qui est préférable, entre être citoyen de l'Angleterre ou sujet d'un règne despotique. »<sup>31</sup>. Pour eux, elle n'est pas un pays libre, mais une monarchie. Alors que les admirateurs de son gouvernement la comparent à la Suisse et aux Pays-Bas, leurs adversaires lui trouvent plutôt des analogies avec la Russie<sup>32</sup>. Un auteur écrit même avec un dégoût évident que le gouvernement anglais est « non seulement monarchique, mais héréditaire »<sup>33</sup>. De pareilles affirmations s'emploient toujours comme argument pour convaincre les Polonais de ne pas essayer d'adapter « le gouvernement républicain au modèle monarchique anglais, pénible et insupportable aux Anglais mêmes »<sup>34</sup>. Ce genre de discours est toutefois assez rare. La conviction que l'Angleterre compte parmi les pays libres est en effet si forte que même la majorité des adversaires de son régime la partagent et essaient plutôt de prouver que son modèle, même s'il est bon, ne convient pas à la Pologne. Comme l'écrit âcrement un des plus grands opposants des réformes politiques, le hetman Seweryn Rzewuski : « le gouvernement anglais peut bien être bon pour l'Angleterre, il ne se prête pas à la liberté polonaise, c'est jusqu'à la nausée qu'on l'a présenté aux Polonais comme modèle de liberté »<sup>35</sup>. On souligne la situation géographique de l'Angleterre. On souligne surtout le caractère des Anglais, à qui l'on reconnaît toutes les grandes vertus citoyennes, et en particulier, un amour exceptionnel de la liberté<sup>36</sup>. Ils sont censés être une nation d'hommes « libres, raisonnables et impassibles »<sup>37</sup>, « véritablement libres et honorables »<sup>38</sup>, « hardis et courageux »<sup>39</sup>. Cette vision générale correspond d'ailleurs à l'opinion que toute l'Europe se fait des Insulaires. Cependant, les adversaires des modèles anglais utilisent cette vision comme argument contre leur application en Pologne : « ce miracle de la liberté qui demeure sous pareille domination des rois ne peut s'expliquer autrement que par le caractère national

---

<sup>31</sup> *Uwagi nad wyborem między elekcją i sukcesją tronu w Polsce*, [1791], p. 35.

<sup>32</sup> Seweryn Rzewuski, *O sukcesji tronu w Polsce rzecz krótka*, Amsterdam [Warszawa?] 1789, p. 33.

<sup>33</sup> *Uwagi dla utrzymania wolnej elekcji króla polskiego do Polaków*, Warszawa 1789, p. 17.

<sup>34</sup> *Uwagi o formie rządu 1790*, [1790], p. 5.

<sup>35</sup> Seweryn Rzewuski, op. cit., p. 31.

<sup>36</sup> « L'Angleterre doit encore sa liberté à sa situation [géographique] particulièrement heureuse, son esprit de liberté inaltéré, et davantage encore aux événements favorables », *Bezstronne zastanowienie się nad projektowaną ustawą następstwa tronu w Polsce*, [1789] p. 78.

<sup>37</sup> Adam Wawrzyniec Rzewuski, *O formie rządu republikańskiego myśli*, Warszawa, Michał Gröll, 1790, part 1, p. 72.

<sup>38</sup> I. Łoborzewski, *Testament polityczny zostawiony synowi ojczyzny [...]*, Warszawa, Piotr Dufour, 1789, p. 119.

<sup>39</sup> [K.K. Plater], *Listy posła do ojca.*, 1788, p. 64.

des Anglais »<sup>40</sup>. Soit dit entre parenthèses, bien que d'évidence puisée à des auteurs étrangers, cette opinion s'inscrit bien dans l'image traditionnelle des vertus républicaines et la non moins traditionnelle déploration de leur déclin en Pologne. Car la majorité des détracteurs du système anglais usent aussi d'un discours très traditionnel, pour ne pas dire conservateur, et gardent continuellement les yeux fixés sur l'idéal de la république nobiliaire, même s'ils appuient leurs arguments sur l'autorité de Rousseau<sup>41</sup>.

En revanche, parmi ceux qui considèrent que les Anglais sont « un peuple véritablement libre »<sup>42</sup>, que c'est une « nation classique pour les hommes libres », une « nation si libre que vous n'en trouverez pas d'autre plus libre sous le soleil »<sup>43</sup>, certains s'efforcent de moderniser non seulement le discours politique, mais aussi la vision de l'État. En s'appuyant justement sur l'exemple de l'Angleterre, ils essaient d'illustrer la nouvelle conception de la séparation des pouvoirs – une notion maintenant présente dans le discours alors que précédemment, elle se cantonnait plutôt dans les manuels –, mais aussi un pouvoir exécutif de mieux en mieux défini. Par la même occasion, dans leur discours, le roi cesse petit à petit d'être un concurrent traditionnel et une menace pour la République, pour devenir son premier fonctionnaire au sens moderne. Ils introduisent aussi, suivant l'exemple anglais, la distinction entre liberté politique (de participation au pouvoir) et liberté civile (individuelle), faisant remarquer que tous les Anglais jouissent de cette dernière : « La liberté civile, la plus importante, celle qui touche le plus chacun des citoyens de tous les états, a été le premier objectif de la forme de gouvernement anglaise et le plus grand ressort de l'attachement de tous les habitants d'Angleterre à leur gouvernement »<sup>44</sup>. Pour des auteurs comme Hugo Kołłątaj, Tadeusz Morski ou Stanisław Staszic, l'Angleterre n'est plus seulement un argument en faveur de l'une ou l'autre solution politique, mais la réalisation d'une vision de société qui n'englobe plus seulement les citoyens nobles de la République, mais toute sa population. Il faut en outre bien souligner qu'aucun d'entre eux ne renonce aux idéaux républicains, s'appuyant à ce propos souvent sur Rousseau, sans toutefois partager son aversion pour le système anglais.

---

<sup>40</sup> Sz. Potocki, *List do Benedykta Hulewicza... 7 sierpnia 1790*, dans: *Zbiór mów i pism niektórych w czasie sejmów stanów skonfederowanych*, Wilno, Drukarnia Akademicka, 1790, vol. 12, p. 216.

<sup>41</sup> Wojciech. Turski, *Odpowiedź na dzieło ks. Hugona Kołłątaja referendarza W.X.Lit. Uwagi nad pismem etc.* Warszawa, Piotr Zawadzki, 1790, sans pagination, f. E 4, il cite l'opinion de Rousseau que des Anglais sont libres seulement le jour d'élection

<sup>42</sup> Hugo Kołłątaj, *Uwagi nad pismem które wyszło z drukarni Dufourowskiej pt. Seweryna Rzewuskiego [...] o sukcesy tronu w Polsce rzecz krótka*, Warszawa, Michał Gröll, 1790, p. 54.

<sup>43</sup> Le discours de nonce Gliczyński à la diète, le 4 avril 1791, *Diariusz sejmowy... w podwójnym posłów składzie zgromadzonego w Warszawie od dnia 16 grudnia roku 1790*, [Warszawa 1791], vol. 1, part 1, p. 279.

<sup>44</sup> T. Morski, *Uwagi nad pismem Seweryna Rzewuskiego...o sukcesy tronu w Polsce*, [Warszawa] 1790, p. 28.

La portée sociale de la liberté est plus large en Angleterre qu'en Pologne. Même les adversaires du modèle anglais s'en rendent compte, et ils utilisent parfois ce fait comme argument contre son application en Pologne<sup>45</sup>. Dans l'ensemble, personne ne conteste le fait, mais il ne suscite pas non plus d'intérêt particulier. On s'intéresse à l'Angleterre surtout du point de vue politique et constitutionnel, et les connaissances sur le sujet s'améliorent avec le débat. La connaissance de l'histoire de l'Angleterre s'améliore elle aussi, mais elle est décrite de façon assez singulière, comme une histoire de la lutte du peuple anglais pour sa liberté. Dans un sens, l'on transpose ainsi en Angleterre la vision polonaise de la lutte *inter majestatem ac libertatem*, mais c'est aussi la preuve que ce qui n'intéressait précédemment que les auteurs de manuels est maintenant devenu un argument du débat politique. On analyse sous cet angle toute l'histoire insulaire depuis la *Magna Carta* jusqu'aux temps modernes. On commence même parfois plus tôt, comme Łobarzewski, qui dans un chapitre de son livre intitulé *Jakimi krokami szedł lud angielski do dostąpienia wolnego rządu* [Par quelles étapes le peuple anglais est passé pour obtenir un gouvernement libre], raconte l'histoire de l'Angleterre depuis l'invasion normande, justement dans le but de trouver davantage de concessions des monarques à leur peuple<sup>46</sup>. C'est toutefois le conflit des Stuarts qui retient le plus l'attention. On considère comme tout à fait naturel le fait de se dresser contre un roi qui tend à l'autocratie, et l'on impute aux monarques toute la responsabilité des événements de la révolution anglaise. Cromwell n'a toujours pas la sympathie des Polonais – c'est un homme cruel et, surtout, un dictateur –, mais la décapitation de Charles et l'exil de Jacques sont perçus comme des événements positifs, parfois même avec enthousiasme. Ces événements reviennent d'ailleurs comme argument dans le débat « élection ou succession ». Pour les adversaires du pouvoir héréditaire, ils illustrent ce à quoi mène son introduction inconsidérée ; pour ses partisans, ils sont la preuve que tout despotisme peut être rejeté quand la nation « fait comme l'Angleterre avec Stuart », comme l'exprime Kołłątaj<sup>47</sup>.

Quant aux institutions politiques, mise à part la place du roi dans le système de gouvernement anglais, on s'intéresse particulièrement au fonctionnement de la Chambre des Communes. En 1790, paraît même un texte consacré entièrement à la question : *Opisanie porządku sejmowania w parlamencie angielskim* [Description de l'ordre des débats au parlement anglais]<sup>48</sup>. Bien que les commentateurs polonais se rendent compte en général que

---

<sup>45</sup> *Uwagi nad wyborem...*, p. 28.

<sup>46</sup> I. Łobarzewski, *Zaszczyt...*, p. 118 – 139.

<sup>47</sup> Hugo Kołłątaj, op. cit., p. 55.

<sup>48</sup> Rédigé à la demande du roi sur la base d'un rapport de Franciszek Bukaty, ambassadeur de Pologne à Londres, R. Butterwick, op. cit., p. 290.

la composition sociale de la chambre basse anglaise diffère de leur chambre des représentants – et accordent même parfois trop d'importance à la participation populaire –, ils voient malgré tout de grandes similitudes entre les deux institutions parlementaires, et donc la possibilité d'exploiter au moins certaines particularités du parlement anglais. Le problème est d'ailleurs plus vaste, car quand on évoque l'Angleterre dans le débat politique polonais, on ne s'intéresse surtout qu'à ses particularités pouvant être rapportées à la Pologne. On connaît bien Montesquieu, mais on n'accorde pas beaucoup d'attention à ce qu'il considère comme le plus grand avantage du régime anglais, à savoir la *balance of power*, l'équilibre des pouvoirs<sup>49</sup>. Les partisans de réformes politiques en Pologne veulent avoir dans leur pays non pas une monarchie modérée, mais comme le dit l'un d'eux, « une république avec un roi »<sup>50</sup>, et c'est ainsi qu'ils perçoivent – qu'ils décrivent – le pouvoir en Angleterre. On s'intéresse beaucoup aux limitations du pouvoir du monarque anglais (en particulier, au fait qu'il reçoit une pension du parlement), mais beaucoup moins à l'organisation et aux principes de fonctionnement du pouvoir exécutif. Cela n'a rien de surprenant, puisque l'un des premiers objectifs de l'argument anglais est de convaincre qu'un roi, même héréditaire, n'est pas nécessairement dangereux pour la liberté. Autre aspect de la question : à mesure que le débat se développe sur ce sujet, la connaissance du système constitutionnel anglais s'élargit et s'approfondit sensiblement. Les participants de la vie politique polonaise font parfois preuve d'une connaissance incroyablement détaillée en ce qui concerne l'organisation des élections, l'étendue du pouvoir des parlementaires (leur indépendance comparativement aux députés polonais qui doivent suivre les instructions de leur diétine provinciale), les principes de fonctionnement et le pouvoir des deux chambres (y compris la corruption), les prérogatives des ministres, ou le pouvoir du roi à la fois en tant qu'agent du pouvoir exécutif et participant du pouvoir législatif.

La théorie politique anglaise ne s'est pas beaucoup répandue en Pologne, et les conceptions républicaines pratiquement pas du tout. Mais la réalité du mode de gouvernement anglais, ou plus précisément son image propagée dans la littérature européenne, bien que connue aussi par expérience, y a non seulement rencontré un énorme intérêt, mais y est même devenue un important argument dans le débat politique, et en même temps un des facteurs du changement d'image du monde politique. Pour sortir du domaine du discours et entrer dans celui des décisions concrètes, ce débat a trouvé son couronnement dans la Constitution du 3

---

<sup>49</sup> Sauf Łobarzewski, qui n'était pas un républicain, mais un monarchiste.

<sup>50</sup> [Ignacy Potocki], *Na pismo, któremu napis O Konstytucji 3 maja [...]*, dans: *Za czy przeciw Ustawie Rządowej. Walka publicystyczna o Konstytucję 3 Maja*, éd. A. Grześkowiak-Krwawicz, Warszawa, Instytut Badań Literackich PAN, 1992, p. 114.

mai. Ses auteurs éclairés, le roi monarchiste Stanislas Auguste et le républicain Ignacy Potocki, connaissaient tous deux parfaitement l'Angleterre et son gouvernement, mais c'est surtout le premier qui avait à cœur d'adopter les thèses anglaises. L'influence du modèle anglais sur l'esprit général de la *Loi gouvernementale* (titre officiel de la Constitution) et sur sa mise en œuvre concrète a déjà été étudiée en détails par Richard Butterwick dans un livre intitulé *Poland's Last King and English Culture*<sup>51</sup>. Ce qui compte ici, c'est que comme pendant tout le débat sur le gouvernement anglais, dans la nouvelle constitution aussi on s'est servi d'idées britanniques concrètes, surtout en ce qui concerne l'organisation du pouvoir exécutif. On les a inscrites dans un projet constitutionnel édifié sur les fondements de la tradition polonaise. Était-ce encore un projet républicain ? Certainement pas si on l'envisage à la manière des partisans de la monarchie électorale, qui identifiaient la monarchie héréditaire au despotisme. Certainement pas non plus si l'on prend les critères des républicains radicaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour qui le simple fait d'avoir un roi empêchait un pays de s'appeler république. Mais il ne faut pas oublier que si la Pologne connaît elle aussi à ce moment quelques rares propositions de république sans roi, pour la plupart des gens, avoir un chef d'État couronné n'enlève pas à l'État son caractère républicain. Tout comme anciennement, le critère décisif reste la question de savoir qui décide du sort du pays, et donc de facto la question de la liberté.

À cette époque, le canon des républiques a déjà beaucoup évolué : Venise, agonisante, n'en fait plus partie ; on s'intéresse de moins en moins aux Pays-Bas rongés par la crise ; quant à la Suisse, même si on l'apprécie toujours, elle est de moins en moins souvent évoquée, son modèle ne semblant pas bien se prêter à servir d'exemple pour la Pologne. On commence à observer et à décrire une nouvelle constellation de républiques. Mais la place de l'Angleterre demeure inchangée. Pour reprendre les paroles du maréchal de la diète Stanisław Małachowski, le 3 mai 1791 : « Entre autres, nous avons en ce siècle les deux gouvernements républicains les plus fameux : l'anglais et l'américain, ce dernier ayant corrigé les défauts du premier. Mais celui que nous allons instituer aujourd'hui sera plus parfait que les autres, car sous la forme que nous lui donnerons, il réunira tout ce que l'on a pu trouver de meilleur et de plus approprié dans ces deux-là. »<sup>52</sup>. Le maréchal surestimait très certainement les influences américaines, car il serait vain de les rechercher dans la Constitution. Cette référence à la nouvelle république était, semble-t-il, simplement censée souligner les avantages de la

---

<sup>51</sup> R. Butterwick, op. cit., chapitre : *The Influence of the English Constitution on the Constitution of 3 May 1791*, p. 275 - 309

<sup>52</sup> Citation d'après: Z. Libiszowska, *Problematyka amerykańska w publicystyce Sejmu Czteroletniego i sprawy polskie w opinii Stanów Zjednoczonych*, „Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Łódzkiego”, I, 45 : Łódź 1966, p. 66



nouvelle *Loi gouvernementale*, car les Polonais avaient observé d'un œil bienveillant la lutte des Américains pour leur indépendance. Mais ce qui importe ici, c'est que l'orateur ne doutait pas que l'Angleterre – ou la Pologne après le 3 mai 1791 – fussent des républiques au même titre que celle que dirigeaient un président et le Congrès des colonies. Après la proclamation de la constitution, vient s'ajouter un autre pays qui, comme l'Angleterre et la Pologne, était jadis une monarchie héréditaire : « Car nos législateurs, ayant devant eux l'ancienne et glorieuse république anglaise, et observant deux nouvelles républiques en train de naître, l'américaine et la française, avaient sous les yeux des modèles parmi lesquels ils ont pu choisir ce qu'il y avait de meilleur, de plus approprié au génie de la nation »<sup>53</sup>. On peut avoir des doutes sur l'influence du système français qui était seulement en train de se mettre en place, mais en ce qui concerne la « république anglaise », elle s'est révélée être un élément important du discours politique polonais des années 1788-1792.

À propos des influences anglaises en Pologne, un chercheur anglais a écrit : « It seems justified to argue that Polish political culture moved significantly in English direction in 1791 – 2, but the gap remained substantial. »<sup>54</sup> J'envisagerais la chose un peu autrement : les participants polonais du débat sur l'État, ou du moins ceux d'entre eux qui ne s'étaient pas repliés sur l'ancien discours et l'ancienne vision de la République nobiliaire, ont réussi de manière incroyablement cohérente à intégrer les références au gouvernement anglais dans leurs propres conceptions républicaines. On peut dire qu'elles n'ont pas tant été un modèle à imiter qu'un outil de modernisation du langage politique et de la vision de l'État. Sur la base de traditions propres, de la philosophie française de l'État et des modèles anglais, a surgi un républicanisme beaucoup plus moderne, libre de moralisation, reposant sur une société élargie (dont les paysans demeuraient toutefois exclus), doté d'une vision propre de la souveraineté nationale et de la délégation du pouvoir, d'une conception claire des pouvoirs législatif et exécutif. Il n'a cependant pas cessé d'être un républicanisme, c'est-à-dire une idéologie dans laquelle la liberté de l'individu ne peut exister que si c'est elle qui décide d'elle-même et de l'État.

Trad. Xavier Chantry

---

<sup>53</sup> *Mowa w Stężycy dnia 28 februarii 1792*, [1792], sans pagination.

<sup>54</sup> Richard Butterwick, op. cit., p. 309